

**Portant réglementation de la
circulation sur le territoire de la
commune de Saint-Estève-Janson**

Madame le Maire

Vu, l'article L.2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'ensemble des décrets formant le Code de la Route

Vu, le code de la voirie routière

Vu, la demande formulée par l'entreprise TERIDEAL-PROVENCE représenté par Mr MOREAU Nicolas
158 Route du Jaï 13220 Châteauneuf Les Martigues en date du 22 Avril 2024.

Vu, l'arrêté n° 28/2007 en date du 24 novembre 2007 portant définition du périmètre d'agglomération

ARRÊTE

ARTICLE 1 –

Dans le cadre de travaux d'entretien des espaces vert pour le compte de LA METROPOLE AMP l'entreprise TERIDEAL-PROVENCE est autorisée à occuper le domaine public : rue des Vignes, Place de la Durance et Rue de la Trévaresse.

L'autorisation est valable

256 jours calendaires à compter du 22 avril 2024.

La circulation doit rester ouverte en permanence.

Le stationnement aux abords du chantier est interdit pour toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation routière concernant les informations pour les usagers sont à la charge de l'entreprise et devront être posés selon les règles de circulation.

ARTICLE 3 -

Ampliation de cet arrêté sera transmis au :

- Commandant du corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Roque d'Anthéron,
- Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 –

Le responsable du service technique, l'adjoint aux travaux et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Estève-Janson,
Le 22 avril 2024.

Pour le maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Jean-Claude FARADIAN.

